



## E X T R A I T

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
présidée par Mme Christine Mueller

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

- vu le préavis municipal n° 07-2023 du 22 septembre 2023
- entendu le rapport de la commission ad hoc
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**dans sa séance du 30 octobre 2023, décide :**

- **d'effectuer le remplacement des haies de thuyas par des haies vives ainsi que la création d'espaces paysager aux cimetières de Servion et de Les Cullayes,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 155 000,**
- **de financer les travaux de la manière suivante :**
  - **encaissement d'une subvention de la Fondation Pierre et Nouky Bataillard estimée à CHF 60 000,**
  - **prélèvement de CHF 50 000 du fonds de réserve « Energie et environnement » n° 9282.420.0,**
  - **par la trésorerie courante pour le solde de CHF 45 000.- ,**

- d'amortir l'investissement net de CHF 95'000.00 de la manière suivante :
  - amortissement initial de CHF 50 000 consécutif au prélèvement au fonds de réserve n° 9282.420.0,
  - amortissement sur 15 ans pour le solde de CHF 45 000, à raison d'un montant annuel de CHF 3 000, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2023.

La présidente :

Christine Mueller



La secrétaire :

Philippa King Rojo

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.